



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lieux de culte

Question orale n° 1271

Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation de l'église paroissiale du village de la Trinité en Savoie. Actuellement, l'église présente un caractère de vétuste aggravé par la fissuration des voûtes, un écartement des murs risquant d'entraîner la chute partielle des voûtes. Devant de tels risques, la municipalité a été contrainte d'interdire l'accès de la plus grande partie de l'ouvrage depuis 1992. Restées seules ouvertes au public les deux dernières travées de la nef donnant accès à l'entrée principale. Faute d'un engagement rapide de travaux, dont la commune de 215 habitants ne peut assumer le financement, dans les semaines à venir la totalité du bâtiment devra être fermée et le culte et les célébrations devront donc être supprimés à La Trinité, sachant qu'il n'y a même pas la possibilité de repli dans une salle polyvalente, la commune étant dépourvue. Une récente étude fait état d'une détérioration rapide de l'édifice, accroissant le montant des travaux pour atteindre 762 000 F uniquement pour la voûte, auxquels doivent s'ajouter les travaux sur la toiture ainsi que la zinguerie. Cette première tranche constitue des travaux d'urgence dont l'église a besoin afin d'éviter tous risques d'effondrement partiel sur les fidèles ou les visiteurs. Il lui demande d'affecter un financement exceptionnel à ces travaux qui ne peuvent laisser indifférent le ministre de l'intérieur (par ailleurs ministre des cultes) et souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement dans un souci de sécurité et de préservation des offices dans cette commune.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Bouvard a présenté une question n° 1271.

La parole est à M. Michel Bouvard, pour exposer sa question.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre délégué à l'outre-mer, mes chers collègues, je suis un peu confus d'avoir à intervenir à l'Assemblée nationale sur une question d'apparence simple et strictement locale. Mais c'est l'impasse dans laquelle se trouve le dossier qui m'amène à le faire.

La Trinité est une commune de moyenne montagne de Savoie qui ne compte que 215 habitants et qui n'a pour toutes ressources que la taxe professionnelle dont s'acquittent une petite scierie et le bar du village. Or, depuis maintenant près de cinq ans, cette commune est confrontée à la dégradation accélérée de l'église paroissiale qui n'est ni classée ni inscrite à l'inventaire des monuments historiques, et qui relève donc de ce que l'on appelle traditionnellement le patrimoine rural non protégé. Cette dégradation est due à l'implantation de l'édifice sur une moraine. La voûte qui recouvre le bâtiment a commencé à s'ouvrir, ce qui a conduit la commune à décider de la fermeture des deux tiers de l'édifice dès 1992.

Depuis, et en dépit de plusieurs démarches, la situation n'a malheureusement pas évolué, si ce n'est que la dégradation dont souffre ce bâtiment s'est considérablement accélérée et que la commune et le conseil paroissial ont, d'un commun accord, décidé de fermer définitivement l'église dans les jours qui viennent. Le culte et les célébrations devront donc être supprimés. Or il n'y a même pas de possibilité de repli puisque La Trinité n'a jamais eu les moyens de s'offrir une salle polyvalente et que la mairie se limite à deux pièces.

Je souhaite donc interroger M. le ministre de l'intérieur, par ailleurs ministre des cultes, pour savoir ce que l'on peut faire. Le cas est, me semble-t-il, unique. Je ne l'ai en tout cas jamais rencontré dans le département dont je

suis l'elu depuis maintenant quinze ans. Le maire a ete contraint de fermer l'eglise paroissiale pour eviter que des accidents irreparables ne se produisent, et assurer la securite des fideles et des visiteurs. Sa responsabilite etait engagee. Que va-t-il se passer, alors que la commune n'a pas les moyens de remettre seule en etat le batiment ? En effet, la depense, qui est passee de 700 000 francs a 1 million de francs compte tenu de l'aggravation des degats depuis cinq ans, ne peut etre assumee par le budget communal. La collectivite departementale, quant a elle, est prete a apporter un concours. De quels moyens disposons-nous pour faire face a ce type de probleme ?

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre delegue a l'outre-mer. Monsieur le depute, il n'y a pas a etre gene de prendre la defense d'une commune de 215 habitants dans cet hemicycle - et la, c'est l'elu local qui vous repond. Le ministre de l'interieur, dont je vous prie d'excuser l'absence, m'a demande de vous dire a nouveau qu'il est sensible a la degradation de l'edifice communal qui vous preoccupe, comme il a eu l'occasion de vous le faire savoir notamment dans deux courriers dates du 12 novembre et du 17 decembre dernier.

Il vous confirme que la possibilite d'une subvention exceptionnelle sera etudiee au titre du present exercice budgetaire, sans qu'il soit possible de vous donner une reponse plus precise aujourd'hui. En attendant, il convient que toutes les mesures relevant de la police municipale soient prises afin d'eviter les accidents.

M. le president. La parole est a M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre reponse et je remercie aussi le ministre de l'interieur d'avoir porte personnellement attention a ce dossier.

Au-dela de ces mesures conjoncturelles qui doivent permettre de rassurer les professionnels de Lozere, il est necessaire d'amplifier les efforts pour que les entreprises soient plus competitives et puissent mieux faire face a la concurrence mondiale dans ce secteur. Cela passe par trois elements: l'amelioration des peuplements grace aux aides du FFN, l'aide a la modernisation des scieries, le soutien aux actions collectives et a la formation. Sur tous ces sujets, Philippe Vasseur portera un interet particulier aux entreprises de votre departement qui devront, de leur cote, mieux s'organiser, en particulier en mettant en place une structure interprofessionnelle plus que jamais indispensable.

M. le president. La parole est a M. Jean-Jacques Delmas.

M. Jean-Jacques Delmas. Je vous remercie, monsieur le ministre, mais je crains que les mesures annoncees ne soient insuffisantes pour regler la situation actuelle des scieries lozeriennes qui est gravissime. Le chomage partiel qui frappe actuellement plusieurs d'entre elles risque de devenir definitif pour nombre de leurs employes.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1271

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 79

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 15

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997